

**L'affectation palier 3<sup>ème</sup> (1<sup>ère</sup> année de CAP ou 2<sup>nde</sup> Pro)**  
Des élèves de Terminale CAP, 1<sup>ère</sup> Générale, Technologique, Professionnelle.

## 1. Principe

Les élèves de **Terminale CAP, 1<sup>ère</sup> générale, 1<sup>ère</sup> technologique et 1<sup>ère</sup> professionnelle** qui souhaitent intégrer une **1<sup>ère</sup> année de CAP ou une 2<sup>nde</sup> professionnelle** seront traités **hors procédure Affelnet-Lycée**.

Ces demandes doivent être exceptionnelles, les élèves de Terminale CAP peuvent prétendre à poursuivre en 1<sup>ère</sup> professionnelle dans une spécialité cohérente avec leur parcours. (Cf. **Fiche N°19**)

Formation d'origine	Formation souhaitée	Procédure
Terminale CAP 1 <sup>ère</sup> générale 1 <sup>ère</sup> technologique 1 <sup>ère</sup> professionnelle	1 <sup>ère</sup> CAP 2de professionnelle	<b>HORS AFFELNET-LYCEE</b>

## 2. Modalités de candidature

Le ou les représentant- légal-aux ou l'élève majeur renseigne-nt le dossier « demande d'affectation en 1<sup>ère</sup> CAP ou 2nde Pro » (**Annexe A23**), accompagné d'un courrier motivant la demande à l'inspecteur d'académie directeur des services de l'éducation nationale du département d'accueil **avant le 2 juillet 2021**.

Après avis de la DSDEN, l'affectation pourra être favorable si des places vacantes sont disponibles dans la formation demandée après traitement des demandes saisies dans Affelnet-Lycée par le public prioritaire.